

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE
L'ECOLE DE MUSIQUE DE GENTHOD-BELLEVUE
DU 1er DECEMBRE 2016**

Présents (dans l'ordre des signatures sur la feuille de présences) : Béatrice Allanic, Monica Merkt, Jacques Flumet, Michel Stalder, Bernard Taschini, Elisabeth Werthmüller, Marie-France Dutour, Tina Petite, Jean-Jacques Meier, Patrick Jorge, Aurélie Sommer, Laurence Montavon, Véronique Girasoli-Séchaud, Aurora Creux-Mane Ribera, Anne Malacari, Evelyne Sommer, Moema Rodrigues, Raymond Graisier, Jolanka Tchamkerten.

Excusés : Philippe Pasche, Sandra Joly, Francesco D'Urso, Denis Tournebize, Stéphanie Touzot (maman d'élève), Pierre Jacquemoud.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 novembre 2015

Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport de la présidente

Au début de l'année scolaire 2015-2016, a priori tout allait bien. Les seuls changements à noter se trouvaient dans les mairies, puisque les élections du printemps ont amené de nouveaux élus. Nous avons fait connaissance avec les nouveaux représentants et la transition s'est très bien passée.

L'année scolaire a vu son lot d'auditions s'échelonner au fil des mois, la fin de l'année étant marquée comme toujours, par les examens et la fête de la musique.

La présidente a eu envie de nous faire partager ce qui a été différent. Il y a eu une audition de solfège à la Chapelle de Collex, qui a été une réussite. L'endroit est joli et la chapelle d'une taille agréable. Une expérience à renouveler, si cela est possible. Madame Dutour confirme que oui et demande qu'on lui envoie des dates.

La présentation des instruments dans les écoles s'est bien passée. Cependant il faudra peut-être revoir la formule pour que ce soit plus équitable entre tous les instruments.

Sur demande des professeurs, une enquête de satisfaction a été menée auprès de tous les parents d'élèves. Une quinzaine de réponses nous est parvenue. Tout le monde s'accorde pour dire que le point le plus important est la proximité.

L'année 2016-2017 a débuté en fanfare avec la présence de l'Ecole de musique de Genthod-Bellevue lors de la séance des associations, le jeudi 1er septembre, à la salle communale de Bellevue.

L'EMGB participera cette année au calendrier de l'Avent, organisé par le club des Bellevistés. Réservez votre soirée du 21 décembre, entre 18h30 et 19h30, chez Béatrice.

La crèche des 4 saisons souhaite développer l'éveil musical auprès des plus grands enfants de la crèche (tranche d'âge des 3-4 ans). Les professeurs sont invités à faire des démonstrations.

Les 10 et 11 juin, la commune de Bellevue organise une fête nommée Festibel, où l'EMGB s'est engagée à participer, sous la forme de la tenue d'un stand de pâtisseries et d'une animation musicale pour autant que les professeurs soient prêts à s'investir. Le piano en libre-service au bord du lac pourrait être utilisé.

La présidente évoque également la possibilité d'aller jouer à la maison de retraite des Mimosas. Une ou deux petites auditions pourraient y être organisées. L'horaire idéal serait : 16h30-17h. Avec un obstacle qui a son importance : il n'y a pas de piano sur place !

Grâce à Véronique Girasoli, l'EMGB a reçu un piano, qui a été installé il y a une dizaine de jours à la salle des Aiglons. Le piano, précédemment installé dans cette salle, a été amené à la crèche.

Evelyne est sur le point de finaliser l'inventaire des biens de l'EMGB. Raymond a prêté un vibraphone. Qu'il en soit vivement remercié !

3. Rapport de la trésorière

Anne Malacari fait le commentaire des comptes qui présentent un bénéfice de Frs 7702.60, un résultat meilleur que ne le prévoyait le budget. Le bénéfice à reporter est de Frs 1697.58.

Le poste principal des charges est le salaire des professeurs pour un montant de Frs 203'810,30.

Les produits sont les écolages pour Frs 164'306,55 et les subventions des communes (Frs 37'000.- Genthod, Frs 37'000 Bellevue, Frs 1500 Pregny-Chambésy, Frs 1000 Collex-Bossy).

Au passif du bilan, une indemnité de Frs 1800.- a été prévue pour la présidente, la charge de travail étant conséquente ; les provisions restent les mêmes.

Il est à relever que le bon résultat 2016 est dû au fait de l'augmentation des tarifs, réalisée sur l'année 2015-2016. Il s'agit de la troisième augmentation depuis l'année 2000.

La trésorière fait également remarquer qu'il y a de nombreuses exceptions dans les tarifs : élèves provenant d'autres communes, élèves suivant le solfège à l'extérieur de l'école, etc.

Les cours de solfège ont été bien remplis. Le nombre d'élèves est stable par rapport aux deux dernières années.

La trésorière passe ensuite à la présentation du budget 2017 qui prévoit 146 élèves (14 de plus que l'an passé). Une nouvelle présentation a été adoptée cette année : le compte de pertes et profits est présenté sur la droite à titre de comparaison.

Les nouveaux élèves sont inscrits principalement en cours de solfège et n'ont pas d'incidence sur les cours d'instruments. Les cours d'initiation et de solfège sont bien remplis. L'école compte au total, par semaine, 9 cours collectifs, 63 heures de cours individuels, un cours d'orchestre junior (1h15).

Elisabeth Werthmüller demande s'il serait possible d'allouer une somme afin de rétribuer les professeurs qui passent du temps pour différentes activités pour promouvoir l'école.

C'est un point qui a déjà été discuté et, étant donné le bénéfice prévisible, le comité est d'accord avec cette solution. L'éventualité d'un bonus en fin d'année est également évoqué, un choix sera fait par le comité.

4. Rapport des vérificateurs des comptes

Aurélié Sommer et Jacques Flumet lisent le rapport qu'ils ont rédigé et qui mentionne un bénéfice de Frs 7702.60.

5. Approbation des rapports et décharge aux membres du comité et aux vérificateurs des comptes

5 membres ayant le droit de vote, approuvent à l'unanimité les différents rapports qui ont été présentés.

6. Révision des statuts

Il revient à Jolanka Tchamkerten de présenter les nouveaux statuts, en relevant les points essentiels qui vont être modifiés.

J. Tchamkerten souligne qu'il n'y a pas eu de modifications majeures depuis la fondation de l'école. Toutefois, l'école a évolué et grandi. A présent, les statuts ont besoin d'une refonte importante.

J. Tchamkerten se propose de mettre en évidence quelques points importants qui ont été adaptés.

Au chapitre IV. Membres, les définitions (membres actifs-passifs) ont été clarifiées. Les professeurs ne peuvent pas être membres.

Chapitre V. Organes, art. 13 compétences de l'Assemblée générale : les compétences de l'Assemblée générale ont été répertoriées, l'ordre du jour comporte 12 points obligatoires. L'article 17 précise qui a le droit de vote.

L'article 18 énonce la composition du comité. Le représentant de parents d'élèves a été enlevé, car il est de plus en plus difficile de recruter des bénévoles. A l'article 19, les compétences du comité ont été clarifiées et trouvent leur pendant à l'article 24, compétences du bureau.

Une nouvelle entité a été créée, qui remplace la direction de l'école de musique (ancien article 10), le bureau, composé du président, du vice-président, du trésorier et du secrétaire, présenté à l'article 23. Les compétences énoncées à l'article 24, sont plus claires par rapport aux anciens statuts.

Le reste des articles a été repris et a fait l'objet de modifications mineures (conjugaison, formulation, etc.)

Michel Stalder souligne que cette refonte des statuts a été prise en charge par les mairies de Genthod et Bellevue et a fait l'objet d'un travail assez long.

Les professeurs, les parents d'élèves, le comité, les autorités sont tous des acteurs de l'Ecole de Musique de Genthod-Bellevue, ils contribuent à faire avancer l'école.

Béatrice remercie les communes de Genthod et Bellevue, et plus particulièrement la commune de Genthod qui s'est beaucoup investie pour ces statuts.

Evelyne Sommer souligne que ces statuts ont 25 ans. Il y a 12 ans, quand elle est entrée au comité, on parlait déjà de refaire des statuts ! Voilà enfin l'aboutissement d'un travail de longue haleine.

Les nouveaux statuts sont soumis au vote : les nouveaux statuts sont adoptés par 5 oui (unanimité des votants).

7. Elections statutaires

Béatrice annonce la démission d'Aurora Creux.

Se représentent, pour une durée de 2 ans :

Béatrice Allanic, présidente
Evelyne Sommer, vice-présidente
Anne Malacari, trésorière
Jolanka Tchamkerten, secrétaire
Monica Merkt, membre

Sont membres de droit : un représentant de la commune de Genthod, un représentant de la commune de Bellevue, un représentant de l'Harmonie de Genthod-Bellevue.

Le représentant des professeurs reste Pierre Jacquemoud.

Se présentent comme vérificateurs des comptes : Tina Petite et Jacques Flumet.

Le comité et les vérificateurs des comptes sont élus à l'unanimité (5 votants).

8. Divers

L'Orchestre Junior compte cette année peu de membres. Béatrice encourage les professeurs à faire de la publicité pour cet ensemble. Les répétitions ont lieu les lundis entre 18h15 et 19h30.

Le week-end du séminaire est maintenu. Une nouvelle formule doit être pensée pour l'Orchestre Junior.

La séance est levée à 21h35 et le verre de l'amitié est servi.

Prise de notes : Jolanka Tchamkerten